



Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2013, Université Pantheon-Assas Paris II.
hceres-02029237

HAL Id: hceres-02029237

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029237>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit public

de l'Université Panthéon-Assas

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Panthéon-Assas

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit public

Domaine : Droit

Demande n° S3MA140006157

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon Assas (Paris 2) - Centre Assas- Centre Panthéon- Centre Sainte-Barbe

- Délocalisation(s): /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

Présentation de la mention

La mention *Droit public* est constituée d'une première année de master et de 17 spécialités à finalité recherche, professionnelle ou indifférenciée.

Les spécialités recherche sont les suivantes : *M2 Droit public comparé, M2 Droit public approfondi, M2 Droit de l'environnement, M2 Histoire du droit, M2 Philosophie du droit et droit politique*. Les spécialités professionnelles sont les suivantes : *M2 Fiscalité internationale, M2 Droit public de l'économie, M2 Droit sanitaire et social, M2 Droit et stratégies de la sécurité, M2 Droit immobilier et de la construction*. Les spécialités à finalité indifférenciée sont les suivantes : *M2 Sécurité et défense, M2 Droit de la communication, M2 Administration et politiques publiques, M2 Usages sociaux du droit et communication juridique, M2 Juriste conseil des collectivités territoriales, M2 Droit fiscal*. Une nouvelle spécialité à finalité professionnelle a été créée, la spécialité *Droit du marché et du patrimoine artistiques*.

Cette mention a pour objectif d'assurer aux étudiants une spécialisation dans le domaine du droit public (qui a d'ailleurs pu être initiée dès la troisième année de licence via les choix optionnels des étudiants), avec des objectifs de professionnalisation marqués afin de permettre aux étudiants de s'orienter soit vers des activités exercées au sein d'opérateurs économiques intéressés au droit public ou dans des cabinets d'avocats spécialisés en droit public, soit vers des concours administratifs, soit vers la recherche fondamentale en droit public.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Droit public* est sans aucun doute une mention de haut niveau, la première année est classique et offre une formation traditionnelle tout à fait adaptée en droit public : les enseignements sont diversifiés et adaptés à la formation d'un juriste de droit public, ils permettent assurément l'acquisition des fondamentaux de la discipline. La richesse exceptionnelle des spécialités ne peut qu'être observée. La qualité des intervenants, l'ouverture au monde professionnel, la volonté d'insertion professionnelle et la forte attractivité de cette mention (en M1 comme en M2) sont autant d'éléments qui permettent de considérer qu'il s'agit d'une formation remarquable à bien des égards.

La formation est structurée autour d'un master 1 très solide fondé sur un système d'options convaincant. Ce master 1 est généraliste et il est indiqué qu'une option claire a été retenue, celle de ne pas adhérer au choix des masters en « tuyaux ».

Toutefois la présentation de la mention et son organisation ne sont pas à la hauteur de la formation de haut niveau qui est dispensée ce qui dénote une très grosse difficulté à envisager la mention comme une réalité regroupant M1 et M2 : il n'y a pas de responsable de la mention, la cohérence entre M1 et M2 n'est pas évidente ce qui est lié à la volonté d'offrir en M1 un socle général en droit public et non pas des formations en « tuyaux » et ce qui est également lié à la grande diversité des spécialités. Une équipe pédagogique du M1 et des équipes de M2 sont identifiées, mais pas d'équipe de la mention : la mention n'a pas vraiment d'existence, le M1 et les M2 sont juxtaposés. On observe également un manque de professionnels dans l'équipe pédagogique du M1.

Les orientations professionnelles de la mention sont clairement exposées et semblent tout à fait appropriées, on relève même des innovations pédagogiques (telle que la Maison du droit) tout à fait intéressantes. La volonté de rapprocher les étudiants du monde économique et du monde administratif est forte, ce qui est très positif, mais n'est pas attesté par la mise en place d'une équipe pédagogique comprenant des professionnels en M1.

Les orientations scientifiques, même si elles apparaissent en filigrane, ne sont pas clairement exposées, le seul renforcement de la spécialisation dans le domaine du droit public ne met pas suffisamment en exergue les objectifs scientifiques de la mention. Les objectifs pédagogiques des spécialités quant à eux sont très clairs et forts, mais une cohérence générale de la mention, en termes d'objectifs scientifiques n'est pas précisément établie voire envisagée. Il est vrai que la richesse des spécialités, qui est un atout, rend peut-être difficile l'établissement d'une cohérence de l'ensemble. En tout état de cause, les responsables de la mention (qui sont-ils ?) et de spécialités ne semblent pas être entrés dans une logique de mention et fonctionnent plutôt dans une logique ancienne de type Maîtrise-DEA-DESS. D'ailleurs, l'essentiel des spécialités fonctionne encore sur le mode admissibilité/admission : les spécialités ne sont donc pas semestrialisées ce qui pose un problème de cohérence et de lisibilité de la mention (et ce, bien qu'il s'agisse d'un choix assumé de l'université : il est, en effet, indiqué dans le dossier que l'Université Paris 2 a fait le choix délibéré d'une organisation des masters 2 dans un cadre annuel et non semestriel) et ce qui n'est pas compatible avec une logique de master.

En outre, de nombreuses spécialités relèvent de plusieurs mentions ce qui pose un véritable problème de lisibilité et démontre le caractère artificiel de certaines mentions. La mention *Droit public* est quant à elle très substantielle, il n'en demeure pas moins qu'elle semble « gonflée » par des spécialités qui relèvent d'autres mentions.

La carence des informations dans le dossier de mention (contrairement aux dossiers des spécialités) est évidente. L'autoévaluation ne fait que reprendre le dossier de la mention et présente les mêmes lacunes. De nombreuses informations manquent. Cela semble attester d'une difficulté à envisager la formation dans le cadre de la mention et donc dans sa globalité (M1 et M2).

La richesse exceptionnelle des spécialités, le niveau des formations de M2, leur originalité, demeurent (malgré l'absence regrettable de semestrialisation) un atout majeur qui devrait permettre d'établir un véritable projet pour la mention.

Un effort a été fait sur l'anglais. On observera également que l'Université Panthéon-Assas Paris 2 est liée à des universités étrangères par 270 accords dont 106 Erasmus. En master 1, les étudiants peuvent faire un séjour d'un ou deux semestres dans une université étrangère. Des professeurs étrangers sont régulièrement invités (singulièrement dans le cadre des masters 2), ce qui est évidemment tout à fait positif.



- Points forts :
 - Une équipe pédagogique de très haut niveau.
 - Des intervenants professionnels de très haut niveau.
 - Une richesse exceptionnelle des spécialités.
 - Une grande originalité de certaines spécialités.
 - Des innovations pédagogiques avec des objectifs de professionnalisation.
 - Une forte attractivité.
 - Un cursus conduisant à une bonne insertion professionnelle.
- Points faibles :
 - De grosses difficultés à envisager la mention comme une réalité regroupant M1 et M2 : il n'y a pas de responsable de la mention, la cohérence entre M1 et M2 n'est pas évidente (ce qui est lié à la volonté d'offrir en M1 un socle généraliste en droit public et non pas des formations en « tuyaux » et ce qui est également lié à la grande diversité des spécialités). Une équipe pédagogique du M1 et des équipes de M2 sont identifiées, mais pas d'équipe de la mention : en réalité la mention n'a pas vraiment d'existence, le M1 et les M2 sont juxtaposés. On observe également un manque de professionnels dans l'équipe pédagogique du M1.
 - Des spécialités qui relèvent de plusieurs mentions ce qui pose un véritable problème de lisibilité.
 - Des spécialités qui fonctionnent encore sur le mode admissibilité/admission et qui ne sont jamais semestrialisées ce qui pose un problème de cohérence et de lisibilité de la mention (et ce, bien qu'il s'agisse d'un choix assumé de l'université).
 - Un devenir des étudiants de M1 qui n'accèdent pas aux masters 2 de Paris 2 difficile à établir et une absence d'éléments concernant l'origine géographique des étudiants.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'établir un véritable projet de mention, de nommer un responsable de la mention, d'établir une véritable équipe pédagogique de la mention, de déterminer le rôle exact des équipes pédagogiques, et de mettre en place une équipe plus ouverte aux professionnels en master 1 ; d'adosser les spécialités à une seule mention, de semestrialiser l'ensemble des master 2, d'établir une analyse du devenir des étudiants qui n'accèdent pas aux master 2 de Paris 2.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : B



Evaluation par spécialité

Droit public approfondi

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon Assas (Paris 2) - Centre Assas- Centre Panthéon- Centre Sainte-Barbe

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Le master 2 *Droit public approfondi* est une spécialité à finalité recherche dont l'objectif est d'initier les étudiants à la recherche en droit public, en les formant à une réflexion poussée et critique permettant d'établir des liens entre les disciplines du droit public ; le but étant de former des juristes de droit public complets dans les disciplines constituant le droit public : droit constitutionnel, droit administratif général et spécial, droit financier, droit parlementaire, contentieux administratif, contentieux constitutionnel, libertés fondamentales, histoire du droit public et de l'administration, droit et contentieux communautaires.

- Appréciation :

Le master 2 *Droit public approfondi* est une spécialité de très haut niveau et fortement attractive qui remplit tout à fait ses objectifs. L'équipe pédagogique est de niveau tout à fait exceptionnel associant des universitaires de premier plan et deux conseillers d'Etat reconnus. Les unités d'enseignement sont équilibrées et offrent une formation transversale en droit public remarquable. L'adossement à la recherche et au milieu socio-professionnel est très bon.

Toutefois, ce master 2 fonctionne encore selon le système de l'admissibilité et de l'admission ce qui ne paraît pas adapté à l'esprit de la masterisation et crée une incohérence avec la première année de master qui est semestrialisée.

L'équipe pédagogique n'est pas suffisamment structurée, sa fonction n'est pas suffisamment identifiée. Aucun conseil de perfectionnement n'est mis en place. On relèvera également les faiblesses de ce master 2 dans l'acquisition des compétences transversales (l'anglais est facultatif, les certifications en informatique ne sont pas abordées).

Plus étonnant, ce master 2 dont la finalité recherche est avérée, n'offre pas d'enseignements d'initiation ou de méthodologie de la recherche.

Le master 2 *Droit public approfondi* n'est, en outre, pas accessible en formation continue.

- Points forts :

- Une équipe pédagogique exceptionnelle.
- Une attractivité forte.
- Des unités d'enseignements équilibrées.
- Une formation généraliste très complète.
- Un adossement à la recherche et au milieu socio-professionnel très bon.

- Points faibles :

- Un master 2 qui fonctionne encore selon le système de l'admissibilité et de l'admission ce qui ne paraît pas adapté à l'esprit de la masterisation.
- Une absence de structuration de l'équipe pédagogique.
- Des enseignements d'initiation ou de méthodologie de la recherche trop peu nombreux.
- Une absence d'accès au Master 2 en formation continue.



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de mieux structurer l'équipe pédagogique, de proposer des enseignements de méthodologie de la recherche et des moyens plus adaptés d'acquisition de compétences transversales (notamment anglais et informatique). Il conviendrait surtout de semestrialiser le master 2 et donc d'abandonner l'admissibilité et l'admission.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Administration et politiques publiques

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 2 - Centre Assas- Centre Panthéon- Centre Sainte-Barbe

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Le master 2 *Administration et politiques publiques* est une spécialité à finalité indifférenciée qui vise à une compréhension pratique et théorique de l'Etat et des acteurs, à l'acquisition des connaissances juridiques et institutionnelles et des connaissances sociologiques des modes de gouvernement et de gouvernance contemporains. Il offre également aux étudiants des formations techniques immédiatement opérationnelles telles des démarches de développement de projets dans le but de permettre une bonne insertion professionnelle. La spécialité est commune aux mentions *Droit public* et *Science politique*.

- Appréciation :

Le master 2 *Administration et politiques publiques* est une spécialité à finalité indifférenciée de bon niveau et constitue une formation professionnalisante équilibrée. Ce master 2 propose des enseignements originaux et utiles notamment dans le parcours professionnel et il bénéficie d'une belle attractivité. La finalité indifférenciée de cette spécialité est parfaitement justifiée par des modules différents selon la finalité recherche ou professionnelle. On notera l'existence d'intéressants modules de préparation aux concours.

Toutefois, et bien que la construction interne de ce master 2 soit globalement parfaitement cohérente, on peut déplorer le manque d'enseignements techniques visant à assurer la formation de juristes spécialisés en droit public.

En outre, la formation souffre d'un manque de lisibilité tenant à un vivier de recrutement, particulièrement large et au double positionnement de la spécialité tantôt dans la mention *Droit public*, tantôt dans la mention *Science politique*. Il apparaît d'ailleurs que l'intitulé du diplôme varie selon l'origine des étudiants : un étudiant titulaire d'un master 1 de droit s'inscrit dans la mention *Droit public*, un étudiant titulaire d'un autre type de master 1 s'inscrit dans la mention *Science politique*. Cette situation nuit considérablement à la lisibilité de la formation.

En outre, ce master 2 fonctionne encore selon le système de l'admissibilité et de l'admission ce qui ne paraît pas adapté à l'esprit de la masterisation et ce qui crée une incohérence avec la première année de master qui est semestrialisée.

L'équipe pédagogique composée essentiellement d'universitaires de haut niveau (et de deux directeurs de recherche du CNRS) n'est pas suffisamment structurée, sa fonction n'est pas suffisamment identifiée et elle ne comprend pas suffisamment de professionnels. Aucun conseil de perfectionnement n'est mis en place.

Les éléments fournis sur le devenir des étudiants sont insuffisants.

Ce master 2 n'est pas accessible en formation continue. Son ouverture à l'international est faible.

- Points forts :

- Des enseignements originaux et utiles notamment dans le parcours professionnel.
- Une formation professionnalisante, malgré son caractère indifférencié.
- Une bonne attractivité.

- Points faibles :

- Un master 2 qui fonctionne encore selon le système de l'admissibilité et de l'admission ce qui ne nous paraît pas adapté à l'esprit de la masterisation.



- Un manque d'éléments sur le devenir des étudiants.
- Un manque d'ouverture à l'international.
- Une absence de structuration de l'équipe pédagogique qui n'est pas assez tournée vers le monde professionnel et qui n'est pas assez organisée.
- Une absence d'accès au master 2 en formation continue.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de semestrialiser ce master 2 et d'abandonner le système de l'admissibilité et de l'admission, d'intégrer davantage de professionnels dans l'équipe pédagogique qu'il conviendrait de mieux organiser. Il faudrait également s'assurer davantage du devenir des étudiants.

Un positionnement plus clair de ce master 2 pourrait également être suggéré afin de faire le choix d'une mention (*Droit public* ou *Science politique*) et, par conséquent, d'améliorer la lisibilité de la formation.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit public de l'économie

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 2 - Centre Assas- Centre Panthéon- Centre Sainte-Barbe

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Le master 2 *Droit public de l'économie* est une spécialité à finalité professionnelle. Il a pour objectif de former des juristes spécialisés dans tous les domaines du droit public des affaires : contrats publics, gestion des biens publics, entreprises publiques, régulation et financement de projet ; de préparer les étudiants à traiter des cas concrets, à exercer des activités professionnelles dans les domaines mettant en relation entreprises et collectivités publiques dans la perspective d'intégrer des cabinets d'avocats, des directions juridiques d'entreprises, des administrations.

- Appréciation :

Le master 2 *Droit public de l'économie* est un excellent master professionnel, très porteur pour les étudiants et très attractif. Les blocs d'enseignement sont bien pensés, riches, originaux et pertinents au regard des besoins du monde professionnel. Les enseignements pratiques sont également remarquables. La politique des stages à proprement parlé n'est pas précisée, mais il est évident que le stage a une place importante dans ce master qui est clairement tourné vers le monde professionnel et adossé à un réseau de professionnels très riche. L'équipe pédagogique est très ouverte aux professionnels et le devenir des diplômés assuré.

L'analyse du devenir des diplômés est d'ailleurs faite avec un taux de réponse à l'enquête de 100 %. Les objectifs du master 2 sont, en outre, en adéquation parfaite avec le niveau d'insertion des diplômés.

On notera toutefois que l'équipe pédagogique ne joue pas de rôle concret ou clairement identifié, qu'aucun conseil de perfectionnement n'a été mis en place.

L'ouverture à l'international est également assez faible.

Ce master fonctionne par blocs, il est difficile d'évaluer si cela correspond à une semestrialisation. Il semblerait que cela ne soit pas le cas. Ce type de master devrait être semestrialisé afin de respecter la logique de master et d'assurer une cohérence avec le master 1.

Le master 2 *Droit public de l'économie* n'est, en outre, pas accessible en formation continue ce qui paraît étonnant pour un master purement professionnel qui pourrait parfaitement intéresser des personnes déjà en activité et qui souhaitent bénéficier d'une formation de haut niveau.

- Points forts :

- Une équipe pédagogique de très haut niveau associant des universitaires et des professionnels très diversifiés (160 h sont dispensées par des professionnels soit 50 %).
- Un adossement au milieu socio-professionnel très bon.
- Une très bonne insertion professionnelle.
- Des enseignements originaux, riches et pertinents au regard des besoins du monde professionnel.

- Points faibles :

- Une absence de volet formation continue.
- Un manque d'ouverture à l'international.
- Une équipe pédagogique qui ne joue pas de rôle concret ou clairement identifié.



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'ouvrir ce master 2 à la formation continue, de procéder à une réelle semestrialisation, de mieux identifier le rôle de l'équipe pédagogique et de l'ouvrir davantage à l'international.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Juriste conseil des collectivités territoriales

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 2 - Centre Assas- Centre Panthéon- Centre Sainte-Barbe

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Le master 2 *Juriste conseil des collectivités territoriales* est une spécialité à finalité indifférenciée qui a pour objectif de former les étudiants aux évolutions les plus récentes des collectivités territoriales et aux questions théoriques et pratiques du droit des collectivités territoriales afin de permettre aux étudiants d'acquérir une vision complète de la fonction juridique territoriale qui ne se limite pas au contentieux (rédaction juridique, conseil, finances, contrats etc.). Ce master permet une insertion professionnelle rapide au sein des collectivités territoriales, dans des cabinets d'avocats, mais également dans des structures privées.

- Appréciation :

Le master 2 *Juriste conseil des collectivités territoriales* est très spécialisé, il est savamment pensé, il propose une formation riche et adaptée aux objectifs fixés de formation des juristes en droit des collectivités territoriales. Ce master est d'ailleurs très attractif.

L'équipe pédagogique est diversifiée et laisse une place importante aux professionnels même si son rôle n'est pas précisément identifié. Il semblerait qu'il existe un conseil de perfectionnement, mais son rôle n'est pas suffisamment précisé.

Les enseignements mêlent théorie et pratique. De véritables évaluations des enseignements ont été instaurées.

Le volet formation continue est de manière toute à fait remarquable au sein de la mention *Droit public* de Paris 2, fortement développé, ce qui est tout à fait positif.

Toutefois, la dimension recherche du master 2 est peu évidente, d'ailleurs à ce stade, aucune poursuite en doctorat n'apparaît. Ce master 2 paraît clairement, essentiellement professionnel.

En outre, l'absence de semestrialisation du master 2 est également à déplorer, car elle conduit à une incohérence avec le mode d'évaluation du master 1 et ne correspond pas à une logique de master.

- Points forts :

- Il s'agit d'une formation très spécialisée et transversale.
- Cette formation a une vocation très professionnalisante.
- L'équipe pédagogique est composée de nombreux professionnels.
- Ce master 2 est très attractif.

- Points faibles :

- Des difficultés de lisibilité quant à la finalité du master 2, la dimension recherche semble peu présente.
- De nombreux étudiants demeurent en poursuite d'études après ce master et le devenir des diplômés est difficile à évaluer.
- Une absence de semestrialisation.
- Une faible ouverture à l'international.



Recommandations pour l'établissement

Le stage et la nature des enseignements tout comme la diversité de l'équipe pédagogique composée notamment de professionnels, attestent d'une excellente formation professionnelle. L'ouverture vers le doctorat est toutefois moins avérée et la dimension recherche de ce master 2 à finalité indifférenciée est finalement peu présente, il conviendrait peut-être de réfléchir à l'intérêt de maintenir ces deux finalités (recherche et professionnelle). Il serait également utile de prendre davantage en considération le devenir des diplômés, et de procéder à une plus grande ouverture de la formation à l'international.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Droit public comparé

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéons-Assas (Paris 2), Centre Assas

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité Recherche a été créée récemment en 2009 et vise à donner à des étudiants publicistes avancés une formation de comparatiste en droit public dans les systèmes de Common Law et en droit public des pays de droit continental. Elle prépare aux carrières de magistrats, enseignants, de juge ou d'arbitre international. La spécialité est rattachée aux mentions *Droit public* et *Droit comparé et droits étrangers*.

- Appréciation :

Le projet pédagogique est intéressant et cohérent. Il vise à former les étudiants aux principaux systèmes de droit public, concurrents et partenaires du droit public français. En particulier, aux systèmes allemand, américain, anglais et hispanique ainsi qu'aux bases fondamentales des systèmes de droit public des pays émergents et à permettre aux étudiants de maîtriser la diversité de systèmes de droit public dans le monde. En conséquence, les cours magistraux couvrent les différents systèmes de droit public des pays de Common Law comme de ceux de droit continental. Parallèlement des enseignements optionnels concernent les différentes disciplines du droit public (Droit administratif comparé , Droit constitutionnel comparé, Droit comparé de la régulation, Droit comparé des droits fondamentaux et des libertés, Droit comparé des finances publiques par exemple).

La spécialité est adossée au Centre de droit public comparé (CDPC), qui succède au Centre de droit américain (CDA). L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants particulièrement qualifiés en droit public et en droit comparé. On regrettera l'absence d'une commission, telle une commission de perfectionnement chargée d'assurer le suivi de diplôme et de tirer les conséquences de l'évaluation des enseignements.

On notera également que l'attractivité du diplôme est encore très faible par rapport aux autres spécialités de la mention (10 inscrits pédagogiques en 2010-2011, 7 inscrits pédagogiques en 2011-2012). La spécialité étant de création récente, les indicateurs en matière d'insertion professionnelle des étudiants sont peu fiables.

En conclusion, on peut souligner qu'il s'agit d'une formation de grande qualité dont l'attractivité devrait à n'en pas douter se développer.

- Points forts :

- L'équipe pédagogique est de qualité.
- Le cursus est cohérent et bien construit.
- L'adossement à la recherche est réel.

- Points faibles :

- Le nombre d'inscrits pédagogiques est trop faible.
- L'absence de cours de langue obligatoire.
- Le pilotage est insuffisant.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de renforcer la visibilité du diplôme, ainsi que les mutualisations, notamment avec le M2 *Droit européen comparé* et intégrer des cours de langue étrangère obligatoire.



Le pilotage gagnerait à être développé, en particulier par la mise en place d'un conseil de perfectionnement qui permettrait, à n'en pas douter, d'optimiser l'organisation pédagogique de la spécialité permettant ainsi d'accroître son attractivité.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Sécurité et défense

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas, Paris 2

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité à finalité indifférenciée *Sécurité et défense* du master 2 vise à former « des spécialistes de haut niveau en mesure de réaliser des recherches de qualité et/ou d'exercer des responsabilités opérationnelles ou de conseil dans les domaines de la défense et de la sécurité nationale ». Les compétences requises incluent le droit interne, européen et international de la sécurité et de la défense, ainsi que la connaissance des organisations et institutions et des politiques publiques dans ces domaines. Elle est rattachée aux mentions *Droit public* et *Relations internationales*.

La spécialité organise des échanges d'étudiants, l'un portant sur huit étudiants avec l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr, l'autre en partenariat avec l'École de Guerre ou l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale. La formation affiche aussi son objectif d'accueillir quelque 20 % de candidats civils ou militaires dans un cadre francophone.

- Appréciation :

La présentation est claire et complète ; l'équipe est riche, de haut niveau, intégrant des acteurs professionnels (limités à 15 % des enseignements). La formation est attractive et offre un contenu pédagogique nourri. Les modalités de l'organisation et de la gestion de l'équipe pédagogique ne sont pas précisées. Il est précisé toutefois qu'un dispositif spécifique d'évaluation des enseignements par les étudiants a été mis en place.

La formation présente quelques imperfections déjà soulignées dans l'appréciation de la spécialité comme la faible place des stages, anormale dans une spécialité indifférenciée, l'absence de partenariats spécifiques avec des établissements étrangers, la part des professionnels extérieurs trop peu importante dans les enseignements, l'exclusivité de l'accueil aux étudiants francophones.

- Points forts :

- Équipe pédagogique pluri-universitaire et pluridisciplinaire de haut niveau.
- Attractivité en hausse.
- Partenariat avec l'École de guerre, l'Institut de hautes études de défense nationale etc.
- Mise en place d'un dispositif spécifique d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Complément de formation offert à des professionnels de la défense.

- Points faibles :

- Organisation pédagogique faiblement structurée (ou n'apparaissant pas dans le dossier).
- Participation des professionnels qui gagnerait à être davantage développée.
- Absence de semestrialisation des enseignements. Pas de référence à une seconde session d'examens. Pas de conseil pédagogique.
- Faiblesse de l'ouverture internationale (aucun partenariat institutionnalisé avec un établissement étranger).
- La part de l'enseignement en anglais est encore trop faible.



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de conclure des partenariats institutionnalisés avec des universités étrangères comportant des échanges d'étudiants en franchise de droits d'inscription avec régime unique de notation ECTS, liaison avec les organismes de logement, le CROUS etc.

Les stages et les séjours à l'étranger pourraient être développés, en intégrant l'évaluation ECTS dans la notation.

Il serait envisageable de former un master constituant un axe fort de l'université plutôt que disperser les questions de défense, sécurité et intelligence entre trois masters, par des rapprochements entre la présente spécialité *Sécurité et défense* avec les spécialités *Droit et stratégies de la sécurité* et *Défense et dynamiques industrielles* de la mention *Science politique*, voire avec la spécialité *Droit et intelligence économique* de la mention *Sciences humaines et sociales*.

Des enseignements en anglais de spécialité devraient être créés de façon à pouvoir accueillir des étudiants étrangers non francophones en leur proposant également des enseignements de français langue étrangère (FLE) et de mise à niveau.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C): B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C): B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit de l'environnement

La spécialité étant demandée en co-habilitation avec l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne (établissement porteur), elle sera évaluée ultérieurement.



Histoire du droit

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Panthéon-Assas, Paris 2 (Centre Sainte-Barbe)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Spécialité à finalité recherche, le master *Histoire du droit* affiche un double objectif : préparer au doctorat les étudiants qui ont le projet de devenir enseignant-chercheur ou chercheur en histoire du droit ; renforcer la culture juridique et historique des étudiants qui se préparent à diverses professions, dans le secteur public ou privé. La formation s'appuie sur une offre d'enseignements remarquablement étoffée (les étudiants doivent choisir cinq matières parmi les 23 cours offerts, qui couvrent les principaux champs thématiques et chronologiques de la discipline) et sur la rédaction d'un mémoire de recherche.

La spécialité est commune à quatre mentions : *Droit privé, Droit public, Fondements du droit et Sciences humaines et sociales.*

- Appréciation :

Après avoir retrouvé une forte attractivité et réussi le renouvellement de son équipe pédagogique (suite au départ à la retraite de plusieurs professeurs ayant un fort rayonnement scientifique), la spécialité *Histoire du droit* doit maintenant adapter ses modalités de fonctionnement aux principes du système LMD. Elle peut s'appuyer pour cela sur un projet pédagogique clair et de grande qualité : l'offre de cours est d'une richesse exceptionnelle - même si aucun module spécifique n'est consacré aux enseignements méthodologiques (recherche documentaire, analyse des sources, paléographie, archivistique, rédaction du mémoire, etc.). L'adossement du master à l'Institut d'histoire du droit (UMR 7184) offre une capacité d'encadrement unique en France, par sa diversité et par sa qualité, même si les relations avec les équipes de recherche pourraient être plus structurées.

Après un fléchissement du nombre de candidatures, la spécialité *Histoire du droit* a connu un net regain d'attractivité depuis 2010 (ce qui permet une plus grande sélectivité : 50 candidatures acceptées sur 199 en 2011-2012, contre 31 sur 70 en 2008-2009). Parmi les diplômés de chaque promotion, quatre à six poursuivent leurs études en doctorat, formant un vivier de futurs chercheurs et enseignants-chercheurs. Il reste à renforcer la professionnalisation et le suivi des étudiants qui s'orientent dans une autre voie.

La spécialité *Histoire du droit* est animée par une équipe d'une richesse exceptionnelle (13 enseignants-chercheurs en histoire du droit). Cependant, cette équipe apparaît faiblement structurée (absence d'instance collective de pilotage) et les modalités pédagogiques ne semblent pas avoir évolué depuis le temps du DEA (absence de semestrialisation des enseignements, système d'admissibilité - admission...).

- Points forts :

- Équipe pédagogique très riche, de très haut niveau, couvrant une large part du champ disciplinaire.
- Adossement à une équipe de recherche reconnue ; situation dans un environnement privilégié pour la recherche en histoire du droit (fonds nationaux : bibliothèques et dépôts d'archives).
- Attractivité en forte hausse depuis 2010.
- Nombre stable de diplômés poursuivant en doctorat (et se destinant à la carrière d'enseignant-chercheur).

- Points faibles :

- Règlement d'études prévoyant encore des cours annuels et un système admissibilité - admission.
- Absence d'une instance collective de pilotage de la formation ; absence de modules méthodologiques spécifiques dans les unités d'enseignement.



- Baisse du taux de réussite et du nombre d'étudiants se présentant aux examens.
- Absence d'évaluation des enseignements et d'auto-évaluation de la formation.
- Faiblesse du suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

Recommandations pour l'établissement

Il paraît souhaitable de réaliser l'aggiornamento des modalités de fonctionnement du M2, ce qui implique, à titre principal : l'organisation des enseignements en semestres ; l'abandon du système admissibilité - admission ; l'introduction de modules méthodologiques (ce qui offrirait la possibilité de diversifier l'équipe pédagogique, en intégrant des professionnels non universitaires, par exemple, des conservateurs des Archives nationales ou des bibliothèques) ; l'instauration d'un système d'évaluation des enseignements et de la formation propre au M2.

Il serait aussi profitable de valoriser le potentiel d'ouverture internationale lié au rayonnement des membres de l'équipe pédagogique (en donnant une meilleure visibilité aux interventions des professeurs étrangers, par exemple sous la forme d'une unité d'enseignement - UE - spécifique).

Il conviendrait enfin d'améliorer l'efficacité du suivi des diplômés (l'enquête actuelle est insuffisamment performante), ainsi que la précision de l'enquête (pour les doctorants, par exemple, il importe de distinguer entre les thèses financées et les thèses non financées, d'indiquer si les doctorants assurent un service d'enseignement, etc.) et de réfléchir à la mise en place d'un suivi individualisé des étudiants (pour redresser le taux de réussite), ainsi que d'un dialogue régulier avec les étudiants (délégué(s) de promotion).

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Philosophie du droit et droit politique

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Panthéon-Assas, Paris 2 (Centre Panthéon)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Spécialité à finalité recherche, le master *Philosophie du droit et droit politique* affiche un double objectif : préparer au doctorat les étudiants qui ont le projet de devenir enseignant-chercheur ou chercheur ; renforcer la formation fondamentale d'étudiants qui se destinent à diverses carrières, dans le secteur public ou privé. En apprenant « à penser et à réfléchir », il s'agit d'apporter des compétences complémentaires à la formation essentiellement technique dispensée dans les cursus juridiques, en matière de construction du raisonnement et d'analyse des concepts politiques et juridiques. Pour atteindre ce but, le M2 *Philosophie du droit et droit politique* s'appuie sur une offre d'enseignements riche et bien ciblée, ainsi que sur la rédaction d'un mémoire de recherche.

La spécialité est commune à quatre mentions : *Droit privé, Droit public, Fondements du droit et Sciences humaines et sociales*.

- Appréciation :

Formation originale, qui constitue une référence au plan national, la spécialité *Philosophie du droit et droit politique* doit adapter ses modalités de fonctionnement aux principes du système LMD. Elle peut s'appuyer pour cela sur un projet pédagogique clair et de grande qualité, sur un environnement scientifique privilégié (Centre d'études constitutionnelles et politiques (CECP, EA 162), Institut pour l'études des disciplines dogmatiques et l'histoire générale des formes (DOGMA)- l'Institut Michel Villey pour la culture juridique et la philosophie du droit (EA 3128) n'est pas mentionné comme support du M2), sur une attractivité en forte hausse et sur une équipe pédagogique de très haut niveau. Parmi les diplômés de chaque promotion, plusieurs poursuivent leurs études en doctorat, formant un vivier de futurs chercheurs et enseignants-chercheurs. Il reste à renforcer la professionnalisation et le suivi des étudiants qui s'orientent dans une autre voie, ainsi qu'à poursuivre l'effort de modernisation des modalités pédagogiques (le directeur de la formation ayant déjà pris l'initiative d'instaurer une évaluation par les étudiants, sous forme de questionnaire anonyme, dont les résultats sont pris en compte pour procéder à divers ajustements) : l'équipe pédagogique apparaît faiblement structurée (absence d'instance collective de pilotage), l'organisation des enseignements et des examens semble ne pas avoir évolué depuis le temps du DEA (absence de semestrialisation des enseignements, système d'admissibilité - admission...). De même, le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants n'est pratiquement pas réalisé. La part des intervenants étrangers paraît relativement faible (même si l'équipe pédagogique comporte un professeur étranger en tant que membre permanent) et mériterait d'être mieux mise en valeur dans une maquette modernisée.

- Points forts :

- Équipe pédagogique de très haut niveau.
- Adossement à une équipe de recherche reconnue, environnement scientifique privilégié (CECP, DOGMA).
- Attractivité en forte hausse depuis 2010.
- Nombre stable de diplômés poursuivant en doctorat (et se destinant à la carrière d'enseignant-chercheur).

- Points faibles :

- Règlement d'études prévoyant encore des cours annuels et un système admissibilité - admission.
- Absence d'une instance collective de pilotage de la formation ; absence de modules méthodologiques spécifiques dans les unités d'enseignement.
- Nombre croissant d'étudiants inscrits ne se présentant pas aux examens.



- Absence de dispositif permettant l'accueil d'étudiants en formation continue.
- Faiblesse du suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

Recommandations pour l'établissement

Il paraît souhaitable de réaliser l'aggiornamento des modalités de fonctionnement du master 2, ce qui implique, à titre principal : l'organisation des enseignements en semestres (l'évolution paraît naturelle, les matières formant déjà deux ensembles : un tronc commun pouvant constituer un premier semestre, et des matières à option, pouvant former un second semestre) ; l'abandon du système admissibilité - admission ; l'introduction de modules méthodologiques (ce qui offrirait la possibilité d'étoffer l'équipe pédagogique) et de cours complémentaires, au moins facultatifs (notamment de langues).

Il serait profitable de valoriser le potentiel d'ouverture internationale lié au rayonnement des membres de l'équipe pédagogique (en donnant une meilleure visibilité aux interventions des professeurs étrangers, par exemple sous la forme d'une UE spécifique).

Il conviendrait aussi d'améliorer l'efficacité du suivi des diplômés (l'enquête actuelle est insuffisamment performante), ainsi que la précision de l'enquête (pour les doctorants, par exemple, il importe de distinguer entre les thèses financées et les thèses non financées, d'indiquer si les doctorants assurent un service d'enseignement, etc.).

Il faudrait, enfin, réfléchir à la mise en place d'un suivi individualisé des étudiants (pour enrayer la hausse du nombre d'étudiants ne se présentant pas aux examens), ainsi qu'à l'instauration de modalités spécifiques permettant d'accueillir au titre de la formation continue des professionnels désireux d'approfondir la réflexion sur le droit (avocats, magistrats, policiers, etc.) ; la présence d'étudiants ayant une expérience de la pratique du droit pourrait constituer un facteur d'enrichissement du dialogue entre étudiants, comme avec les enseignants.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Usages sociaux du droit et communication juridique

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas, Paris 2 (Centre Panthéon)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Spécialité à finalité indifférenciée, le master *Usages sociaux du droit et communication juridique* affiche un double objectif : préparer au doctorat les étudiants qui ont le projet de devenir enseignant-chercheur ou chercheur ; renforcer la culture juridique des étudiants qui se destinent aux métiers du droit et de la communication, et leur offrir une formation spécifique les préparant à ces métiers. Cette formation s'appuie sur une offre d'enseignements riche et équilibrée (cours fondamentaux et enseignements méthodologiques ; enseignements supplémentaires spécifiques pour le parcours à finalité professionnelle). L'acquisition des « techniques et méthodes propres à la recherche en droit et en sociologie du droit », objectif prioritaire du parcours à finalité recherche, passe par la rédaction d'un mémoire de recherche. Le parcours professionnel comprend un stage d'une durée minimale de trois mois.

La spécialité est commune à quatre mentions : *Droit privé, Droit public, Fondements du droit et Sciences humaines et sociales*.

- Appréciation :

Formation originale, héritière du DEA de sociologie du droit, la spécialité *Usages sociaux du droit et communication juridique* poursuit son effort d'adaptation à l'évolution du paysage universitaire en mettant l'accent sur la professionnalisation de ses diplômés. Depuis sa transformation en spécialité à finalité indifférenciée, cette formation bénéficie d'une attractivité croissante. Le succès du parcours à finalité professionnelle permet ainsi de soutenir le parcours à finalité recherche, vivier de futurs chercheurs en sociologie du droit, malgré la faiblesse des effectifs de ce parcours. Il reste à adapter les modalités de fonctionnement du master aux principes du système LMD. Pour cela, le M2 *Usages sociaux du droit et communication juridique* peut s'appuyer sur des bases solides : une offre d'enseignements riche et bien ciblée (avec toutefois une trop faible part faite à l'enseignement des langues étrangères) ; une équipe pédagogique faisant une large place aux professionnels ; un environnement scientifique très favorable (même si les modalités de l'adossement au Laboratoire de sociologie juridique (EA 3381) ne sont pas mises en avant) ; des partenariats bien pensés, offrant des possibilités de stages aux étudiants du parcours à finalité professionnelle. L'effort doit être poursuivi, afin de moderniser l'organisation des enseignements et des examens, qui semble ne pas avoir évolué depuis l'époque du DEA (absence de semestrialisation des enseignements, système d'admissibilité - admission...). L'ouverture internationale gagnerait également à être développée.

- Points forts :

- Équipe pédagogique diversifiée, faisant une place importante aux acteurs professionnels du secteur de la communication juridique.
- Adossement à une équipe de recherche reconnue.
- Attractivité en forte hausse.
- Enseignements originaux, professionnalisants et bien ciblés.
- Présence régulière de diplômés du parcours recherche poursuivant en doctorat (et se destinant à la carrière d'enseignant-chercheur).

- Points faibles :

- Règlement d'études prévoyant encore des cours annuels et un système admissibilité - admission.
- Absence d'une instance collective de pilotage de la formation.



- Taux de réussite irrégulier dans le parcours recherche (et proportion élevée d'étudiants inscrits ne se présentant pas aux examens).
- Absence de dispositif permettant l'accueil d'étudiants en formation continue.
- Faiblesse du suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.
- Absence d'ouverture internationale.

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de réaliser l'aggiornamento des modalités de fonctionnement du M2, ce qui implique, à titre principal : l'organisation des enseignements en semestres, l'abandon du système admissibilité - admission, l'instauration d'une instance collective de pilotage de la spécialité (associant les professionnels), l'adoption d'un système d'évaluation des enseignements et de la formation propre au M2.

Il conviendrait aussi d'améliorer l'efficacité du suivi des diplômés (l'enquête actuelle est insuffisamment performante), ainsi que la précision de l'enquête (pour les doctorants, distinguer entre les thèses financées et les thèses non financées ; indiquer si les doctorants assurent un service d'enseignement).

Il faudrait, enfin, réfléchir à la mise en place d'un suivi individualisé des étudiants (pour améliorer le taux de réussite dans le parcours recherche), ainsi qu'aux possibilités d'ouverture internationale (en utilisant, par exemple, les réseaux des professionnels de l'édition juridique ou du lobbying : possibilités de stages à l'étranger).

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit sanitaire et social

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Panthéon - Assas

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Le master vise à préparer à l'exercice de fonctions d'encadrement dans le secteur sanitaire et social dont l'expansion est forte, expansion qui se traduit par des débouchés croissants pour les juristes. Il prépare également au concours d'entrée à certaines grandes écoles : Ecole des hautes études en santé publique (EHESP) et Ecole nationale supérieure de sécurité sociale (EN3S). Cette spécialité est rattachée à deux mentions : *Droit public* et *Science politique*.

Les emplois visés portent tant sur le secteur public que sur le secteur privé, et pour ce faire, la formation se fonde sur une organisation transversale dépassant les clivages académiques afin de permettre aux étudiants de maîtriser les règles applicables au domaine de l'action sanitaire et sociale et notamment, les règles de fonctionnement et de gestion applicables aux établissements sanitaires et sociaux.

La formation est ouverte en formation initiale, en formation continue et en apprentissage. Une convention a également été signée avec l'EHESP afin de permettre aux étudiants de cette école de suivre ce master 2.

- Appréciation :

Formation justifiant d'une forte originalité et dont la structure est en adéquation avec les objectifs. Le secteur d'activité visé est aisément identifiable, cette formation répond manifestement à un véritable besoin. Mais cette spécialité n'a pas sa place dans une mention *Science politique*, en témoigne le faible volume des cours de science politique, la plupart des enseignements étant rattaché au droit. A cela s'ajoute la composition de l'équipe pédagogique qui comprend peu d'enseignants-chercheurs en science politique (mais qui présente l'avantage d'intégrer des professionnels du secteur).

- Points forts :

- Une formation complète et cohérente, répondant aux objectifs visés.
- L'ouverture de la formation à l'apprentissage et à la formation continue.
- L'originalité de la formation.

- Point faible :

- Le classement de la formation dans la mention *Science politique* n'est pas en adéquation avec l'intitulé et le contenu de la formation, à dominante juridique.

Recommandations pour l'établissement

Il serait plus cohérent d'intégrer cette spécialité dans la mention *Droit public* uniquement, la mention *Science politique* gagnerait ainsi en lisibilité.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit et stratégie de la sécurité

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La formation est axée sur la compréhension des problématiques liées à la sécurité et notamment à l'évolution de la gestion des moyens dans les services publics de sécurité.

Au regard des compétences attendues, la formation semble décliner les différentes problématiques liées à la sécurité et les enjeux qui affectent aujourd'hui ce secteur, enjeux liés à la place du secteur privé en matière de sécurité, à la gestion des ressources humaines, ou encore à l'europeanisation de ce secteur.

La spécialité vise à permettre l'accès à certains concours : police, gendarmerie, douanes, administration pénitentiaire en favorisant la connaissance des différents enjeux qui caractérisent les politiques de sécurité.

- Appréciation :

Formation qui présente une certaine originalité, mais dont les objectifs et le contenu semblent justifier un rattachement unique à la mention *Science politique* (cette spécialité est également rattachée à la mention *Droit public*, mais les enseignements dispensés en ce domaine semblent peu nombreux).

La formation est proposée aux meilleurs élèves-officiers inscrits en seconde année à l'école des officiers de la gendarmerie nationale, cette formation semble donc privilégier un public : les élèves-officiers. Le dossier n'indique pas précisément la part d'étudiants inscrits en formation initiale.

L'équipe pédagogique est majoritairement composée de professionnels (15 professionnels, cinq maîtres de conférences -MCF- et trois professeurs -PR-), un meilleur équilibre entre professionnels et enseignants-chercheurs mériterait d'être recherché afin de mieux équilibrer les apports théoriques et les apports pratiques de la formation.

- Points forts :

- Originalité de la formation.
- Partenariat avec l'école des officiers de la gendarmerie.

- Points faibles :

- Un équilibre entre professionnels et enseignants-chercheurs à repenser au sein de l'équipe pédagogique.
- Très forte spécialisation du master.
- Un vivier de recrutement difficile à identifier en dehors des élèves-officiers.

Recommandations pour l'établissement

Pour remédier à la très forte spécialisation de ce master 2, un rapprochement avec les spécialités *Droit et stratégie de la sécurité*, *Défense et dynamiques industrielles* et *Sécurité et défense* mériterait d'être envisagé. Par ailleurs, l'intitulé de cette spécialité *Droit et stratégie de la sécurité* pourrait être repensé dans la mesure où la part des enseignements en droit ne semble pas justifier un tel intitulé, un rattachement unique à la mention *Science politique* semble plus cohérent au regard du contenu de la formation.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Fiscalité internationale

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas (Paris 2)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Le but de cette formation est de former des étudiants dans le domaine particulier de la fiscalité internationale. Ce diplôme est le seul en France exclusivement dédié à cette branche de la fiscalité. La spécialité est rattachée aux mentions *Droit des affaires* et *Droit public*.

- Appréciation :

C'est un diplôme qui présente un grand intérêt en raison de son caractère quasi unique (droit fiscal international). Les cours répondent parfaitement à l'objectif général de formation. Le dossier présente cependant des manques. Il est difficile d'apprécier certains éléments en raison du manque de précisions (le devenir des étudiants par exemple). Un partenariat avec HEC (Hautes études commerciales) permet de renforcer la visibilité et la réputation de la spécialité.

Les informations contenues dans le dossier sont trop limitées pour porter une appréciation sur le pilotage de la spécialité. La composition de l'équipe pédagogique répond toutefois pleinement aux objectifs poursuivis par la création de cette spécialité.

- Points forts :

- Formation très spécialisée qui répond à un besoin spécifique.
- Equipe enseignante de haut niveau.
- Partenariat avec HEC qui donne une réputation certaine au diplôme.

- Points faibles :

- Le dossier est rapide sur un certain nombre de points. Il est ainsi particulièrement difficile d'évaluer le devenir des étudiants.
- Maintien du système admissibilité/admission.
- Peu d'indications sur les modalités de pilotage.

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait mettre en œuvre des outils d'analyse du devenir des étudiants. La formation devrait être soutenue par son caractère unique quant à son objet. Il faudrait faire apparaître davantage les modalités du pilotage de la formation. Le système admissibilité/admission devrait être remplacé par un système plus conforme aux standards LMD. De même les modalités d'évaluation devraient être mise en place et précisées pour l'avenir.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit de la communication

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas - Paris 2.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit de la communication*, à finalité indifférenciée, est destinée à former les étudiants d'une part à la recherche, la rédaction d'un mémoire avec une soutenance étant prévue dans le contrôle des connaissances, d'autre part à l'accès aux professions directement concernées par le droit de la communication (conseil juridique et avocat en particulier). Tous les aspects de la discipline sont abordés, qu'ils relèvent du droit privé comme du droit public, comme l'illustrent notamment les interventions suivantes : liberté de la communication, responsabilité civile et pénale de la communication ou encore le droit à l'image animée. La spécialité est commune aux mentions *Droit privé* et *Droit public*.

- Appréciation :

La spécialité doit permettre aux étudiants d'acquérir une connaissance approfondie des difficultés soulevées par les moyens de communication, qu'ils soient classiques (réunion publique, presse-papier) ou à l'inverse plus modernes (radiodiffusion et télévision, internet). C'est à ce titre que doivent être maîtrisées les thématiques suivantes : la liberté d'expression, le statut des médias, la propriété intellectuelle (droit d'auteur, marques), la communication commerciale (publicité, site internet), la protection des personnes et de la vie privée (diffamation, données personnelles, criminalité informatique) et plus généralement le droit des contrats. L'objectif est de permettre à des étudiants, juristes de haut niveau, de se spécialiser en droit de la communication pour intervenir dans des domaines très variés : la presse, l'audiovisuel, l'informatique ou encore l'internet notamment. Le stage, facultatif mais conseillé, est susceptible d'attribution de points au vue du rapport de stage. En ce qui concerne l'adossement à la recherche, le diplôme est rattaché au Centre d'études juridiques et économiques du multimédia (CEJEM). La rédaction obligatoire d'un mémoire et une soutenance sont de plus prévues. Quant à l'influence du monde professionnel, la spécialité bénéficie d'un partenariat avec l'Institut Français de Presse de Paris II (IFP), sans que soient précisées dans le dossier les modalités de ce partenariat. Les professionnels assurent enfin plus de la moitié des interventions dans le cadre de la formation.

La spécialité est particulièrement attractive. Le nombre de candidatures est relativement stable chaque année. Pour les deux dernières années, le taux de réponse sur le devenir des étudiants étant faible, les résultats communiqués ne semblent pas significatifs. Plus généralement, un nombre important d'étudiants poursuit sa formation avec des études autres que le doctorat. Un certain nombre d'étudiants a pu obtenir un emploi.

L'équipe pédagogique est composée d'universitaires et professionnels de haut niveau dans leur domaine de spécialité. Le nombre d'intervenants semble assez faible par rapport au nombre d'heures indiquées dispensées dans le cadre de la formation. Le pilotage présente des imperfections, certaines exigences du LMD n'ayant pas été prises en considération (suppression de l'admissibilité-admission, mise en place de la semestrialisation notamment).

- Points forts :

- L'équipe pédagogique (universitaires et praticiens) de haut niveau.
- Liens manifestes avec le milieu socio-professionnel.

- Points faibles :

- Le pilotage perfectible.
- Ouverture à l'international peu précisée.
- Liens et activités avec le centre de recherche non développés.
- Proximité avec la spécialité *Droit du multimédia et de l'informatique*.



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'améliorer le pilotage et de préciser et/ou développer l'ouverture à l'international et les liens avec le centre de recherche. Les finalités de la spécialité devraient être mieux déterminées, constat qui légitime l'interrogation sur l'intérêt de maintenir une finalité indifférenciée, la finalité professionnelle étant manifestement prédominante.

La distinction avec la spécialité *Droit du multimédia et de l'informatique* devrait être précisée, éventuellement en optant pour une seule spécialité qui distinguerait les deux finalités, recherche et professionnelle.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit immobilier et de la construction

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas - Paris 2.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit immobilier et de la construction*, à finalité professionnelle, permet aux étudiants d'acquérir un haut niveau de compétence, tant théorique que pratique, dans les différentes thématiques en lien avec le secteur de l'immobilier et de la construction. Ces étudiants se destinent notamment aux métiers d'avocat, notaire, juriste spécialisé en droit immobilier ou encore gestionnaire de biens immobilier. La spécialité est proposée non seulement en formation initiale, mais aussi en formation continue pour les professionnels du secteur immobilier, avec une organisation et un contrôle des connaissances spécifiques. Elle est commune aux mentions *Droit privé* et *Droit public*.

- Appréciation :

L'objectif est de former des juristes spécialisés dans les différents domaines qui relèvent de ces matières (en particulier construction, urbanisme, montage d'opération, baux, copropriété, expertise, marchés). Ces juristes sont immédiatement opérationnels notamment pour conseiller en matière de droit immobilier, gérer des contentieux, rédiger des contrats ou encore conclure des transactions. La présentation des unités d'enseignement, organisées en deux semestres équilibrés, est conforme aux exigences d'une telle formation. En formation initiale, un stage de trois mois est prévu (en entreprise, administration, cabinet d'avocats plus particulièrement). Il existe également une filière en apprentissage au sein de laquelle les étudiants sont à mi-temps dans l'entreprise. La spécialité est adossée au Centre d'études et de recherche sur la construction et le logement (CERCOL), lui-même rattaché au Laboratoire de droit civil (EA 3384), sans que soient précisés dans le dossier les liens avec ces centres de recherche. Les enseignements dispensés dans la spécialité sont orientés vers la pratique (par exemple : financement du logement, fiscalité immobilière). Les intervenants sont pour une certaine part (42 %) des praticiens, des liens étroits étant établis avec des grandes entreprises de construction, la Fédération française du bâtiment ou encore des grands cabinets d'avocats spécialisés. L'enseignement obligatoire de l'anglais juridique est également prévu. L'ouverture à l'international semble se limiter à la présence d'un intervenant étranger (professeur de l'Université de Liège).

La formation dispensée est très attractive, comme permet de l'observer le nombre important de candidatures qui se révèle relativement stable. Le taux d'insertion professionnel de la formation est très élevé, ce qui démontre la parfaite adéquation des interventions avec l'attente du monde professionnel.

L'équipe pédagogique est composée, de manière équilibrée, d'universitaires et de praticiens de haut niveau, particulièrement compétents pour aborder les thématiques envisagées. Le pilotage présente toutefois des imperfections, certaines exigences du LMD n'ayant pas été prises en considération (suppression de l'admissibilité-admission, mise en place de la semestrialisation notamment).

- Points forts :

- Equipe pédagogique (universitaires comme praticiens) de grande renommée.
- Cohérence d'ensemble des enseignements dispensés.
- Organisation d'une formation continue spécifique et d'une formation en apprentissage.

- Points faibles :

- Imperfections du pilotage.
- Ouverture à l'international assez limitée.



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'améliorer le pilotage et de favoriser l'ouverture à l'international.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit fiscal

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Panthéon-Assas (Paris 2)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit fiscal* a pour ambition de former des juristes fiscalistes de haut niveau. Les besoins dans ce domaine sont indéniables. La spécialité est rattachée aux mentions *Droit des affaires* et *Droit public*.

- Appréciation :

L'Université Paris 2 a pu se positionner sur le créneau de la fiscalité avec cette spécialité et la spécialité *Fiscalité internationale*. L'équipe pédagogique est de très grande qualité, associant des universitaires et des professionnels reconnus. Le master est co-dirigé par deux enseignants (droit public et droit privé) ce qui montre bien le caractère pluridisciplinaire du droit fiscal. Le pilotage est ici bien pensé même s'il gagnerait à être développé. Le master 2nde année est bien construit. Les cours sont bien agencés et répondent parfaitement aux buts poursuivis. Les partenariats professionnels sont nombreux, ce qui facilite l'insertion professionnelle des diplômés qui est excellente. Le maintien du volet recherche est une bonne chose même s'il ne produit peut être pas assez d'étudiants en thèse. Comme dans de nombreuses spécialités de la mention, le système d'examen repose sur la technique « admission/admissibilité ». C'est problématique au regard des standards actuels.

- Points forts :

- Offre de cours cohérente associant judicieusement droit public et droit privé.
- Equipe pédagogique de qualité.
- Excellent taux d'insertion des diplômés.

- Point faible :

- Faible nombre d'étudiants qui poursuivent en thèse.

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable d'encourager des étudiants à poursuivre en thèse. Le manque d'enseignants en droit fiscal peut être une motivation. Le fléchage de contrats doctoraux pourrait être un encouragement à la poursuite d'études doctorales dans ce domaine. Le système admissibilité/admission devrait être remplacé par un système plus conforme aux standards LMD. De même les modalités d'évaluation devraient être mise en place et précisées pour l'avenir.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit du marché et du patrimoine artistiques

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Panthéon-Assas, Paris 2 (Centre Panthéon) et Université Paris-Sorbonne, Paris 4

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

Université Paris Sorbonne

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Il s'agit d'une spécialité de master 2 à finalité professionnelle, dont la création est demandée, pour une ouverture en septembre 2014. La spécialité de master *Droit du marché et du patrimoine artistiques* a pour objectif d'offrir une formation pluridisciplinaire (en droit et en histoire de l'art) et professionnalisante, afin de préparer ses diplômés « à l'exercice des professions du marché et du patrimoine artistiques ». En exploitant les ressources de deux établissements du PRES Sorbonne Universités (Panthéon-Assas et Paris-Sorbonne), cette formation vise l'acquisition de compétences complémentaires. Elle s'appuie aussi sur des partenariats avec divers acteurs professionnels du monde de l'art. Le M2 *Droit du marché et du patrimoine artistiques* est prévu pour être ouvert au titre de la formation initiale (avec un stage de cinq mois minimum), ou dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. La spécialité est rattachée aux mentions *Droit privé*, *Droit public* et *Sciences humaines et sociales*.

- Appréciation :

Formation pluridisciplinaire et professionnalisante, la spécialité *Droit du marché et du patrimoine artistiques* s'intègre harmonieusement dans l'offre de formation du PRES Sorbonne Universités (où elle apparaît comme un prolongement naturel de la double licence et du M1 *Droit et histoire de l'art*). La demande de création s'appuie sur un projet pédagogique original, clairement défini : les enseignements prévus sont riches (16 cours, complétés par des enseignements méthodologiques ; des enseignements complémentaires pour le module en apprentissage) et bien adaptés aux objectifs professionnels visés. Les débouchés professionnels sont clairement identifiés. L'équipe pédagogique associe des enseignants en droit et en histoire de l'art (six enseignants-chercheurs), et fait une large part aux professionnels du secteur de l'art (15 acteurs professionnels, qui assurent 75 % des enseignements). Il reste à préciser l'organisation de l'équipe pédagogique et ses modalités de fonctionnement (instance collective de pilotage, collaboration des enseignants des deux établissements, participation des professionnels...), ainsi que les modalités d'évaluation des connaissances.

- Points forts :

- Projet original et innovant, au contenu pédagogique riche et bien ciblé, qui ouvre des perspectives prometteuses en matière de formation et d'insertion des diplômés.
- Accent mis sur le caractère professionnalisant de la formation (possibilité de suivre le M2 dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, part importante des enseignements assurée par les professionnels, durée du stage).
- Intégration dans l'offre de formation du PRES (démarche inspirée par la volonté d'exploiter la complémentarité des équipes de Paris 2 et de Paris 4), ainsi que dans le cadre privilégié que représente la situation de la formation à Paris (volonté de multiplier les partenariats avec les divers acteurs du monde de l'art).

- Points faibles :

- Absence de structuration de l'équipe pédagogique (notamment pour organiser la collaboration entre les enseignants des deux établissements).
- Absence de semestrialisation des enseignements, modalités d'évaluation des connaissances non encore définies, évaluation de la formation par les étudiants limitée au questionnaire mis en place par l'établissement.



- Absence de volet formation continue (le M2 pourrait intéresser des professionnels désireux de compléter leur compétences par une formation plus large que celle offerte dans le DU « Droit et techniques de l'expertise des œuvres d'art »).

Recommandations pour l'établissement

Le projet de création d'une spécialité *Droit du marché et du patrimoine artistiques* ouvre des perspectives très intéressantes. Il serait possible de compléter le projet, déjà attrayant en l'état, en réfléchissant à la structuration de l'équipe pédagogique (prévoir une instance de pilotage associant les enseignants des deux établissements et les professionnels, programmer des réunions et des bilans réguliers...), ainsi qu'aux modalités de suivi des étudiants (notamment pendant la période du stage).

Il serait aussi souhaitable d'envisager un système d'évaluation de la formation par les étudiants et une procédure de suivi de l'insertion des diplômés plus précis et plus efficace que ceux mis en place de manière générale et indifférenciée par l'établissement.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ
PANTHÉON-ASSAS
- PARIS II -

Paris, le 18 avril 2013

Le Président

☎ : 01 44 41 55 04

✉ : claude.goutant@u-paris2.fr

Objet : Transmission par le Président de l'Université Panthéon-Assas des observations relatives au rapport d'évaluation de l'AERES sur la **mention Droit public n°S3MA140006157** du master domaine Droit.

Monsieur le Directeur,

suite à l'expertise des dossiers déposés par l'Université Panthéon-Assas, vous nous avez fait parvenir le rapport d'évaluation de la mention Droit public n°S3MA140006157 du master domaine Droit afin que l'Université puisse, si elle le souhaite, formuler des observations.

La réponse de l'Université Panthéon-Assas est développée dans le document ci-après.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guillaume Leyte

Masters - Vague D Mention Droit public

Domaine : Droit

Demande n° S3MA140006157

- L'observation est formulée que la mention Droit public suscite une interrogation relative à son pilotage via la présence d'un responsable et d'un conseil de perfectionnement. L'Université délibère du contenu des mentions, de leur organisation et de leur finalité dans le cadre des départements. La mention Droit public fait ainsi l'objet d'un pilotage par le département de Droit public et de science politique. Celui-ci fixe collectivement le contenu de la mention et en détermine les objectifs. Ce pilotage à caractère collectif permet un enrichissement des regards portés par chacun sur la mention. Il contribue à une perception dynamique des besoins de celle-ci. La réunion des professeurs et maîtres de conférences de Droit public est largement assimilable à un conseil de perfectionnement. Elle permet, en effet, une réflexion régulière sur les améliorations susceptibles d'être apportées au dispositif en vigueur afin de l'adapter aux besoins qu'exprime la pratique professionnelle et que contribuent à révéler les examens et concours que seront appelés à passer les étudiants sortant de la mention Droit public et ambitionnant d'exercer l'une des professions auxquelles elle conduit parmi lesquelles figurent plusieurs professions réglementées.

- En ce qui concerne l'architecture des examens conduisant à l'obtention de la deuxième année de master, l'observation a été formulée qu'un nombre substantiel de spécialités ont préservé le dispositif en deux temps de l'admissibilité et de l'admission. Ce point est susceptible d'évolution, du moins dans un certain nombre de spécialités, lors de l'ouverture de la période quinquennale à venir.

- En ce qui concerne l'observation selon laquelle les spécialités de droit ne sont pas parfaitement respectueuses des principes de la semestrialisation, l'Université rappelle l'attachement des responsables de spécialités à la construction de dispositifs homogènes sur des périodes annuelles qui sont seules aptes à assurer une construction progressive du parcours de recherche ou du parcours professionnel dans lequel l'étudiant est engagé. Une spécialité conçue sur une période annuelle permet une organisation rationnelle de l'ensemble des enseignements, la réalisation progressive et sur une longue période du mémoire dès lors que celui-ci est prévu par le règlement de la spécialité ou encore l'exécution dans des conditions satisfaisantes des périodes de stage ou d'apprentissage auxquels sont conviés les étudiants des spécialités à caractère professionnel. L'Université rappelle notamment que tout contrat d'apprentissage, formule désormais utilisée par un nombre élevé d'étudiants de master, a une durée minimale d'un an. Cette durée est incompatible avec le principe même de la semestrialisation.

- En ce qui concerne les observations relatives à l'ouverture internationale, l'Université souligne l'importance des départs à l'étranger au stade de la première année de master soit pour l'accomplissement d'un semestre soit, pour un certain nombre d'étudiants, pour l'accomplissement de deux semestres dans une université partenaire de Paris 2. À cet élément s'ajoutent des interventions, dans le cadre des enseignements en master 1, d'universitaires étrangers invités par l'Université qui participent ponctuellement aux côtés des titulaires de cours à la délivrance de l'enseignement. Cette pratique est fortement développée dans le cadre de la deuxième année de master. Il est fréquent que les professeurs invités étrangers, qui sont au nombre de plusieurs dizaines, interviennent aux côtés du titulaire du cours pour délivrer une information concernant le système juridique dont ils sont issus.

- L'Université souligne l'importance qu'elle attache à l'organisation actuelle du M1 de Droit public destiné à offrir à tous les étudiants engagés dans le parcours de formation l'ensemble des

prérequis nécessaires pour s'engager dans l'une quelconque des spécialités offertes au stade du M2. Il est important de préserver l'acquisition par tous les étudiants du M1 de Droit public de ce socle de compétences seul apte à assurer la pertinence et l'efficacité de leurs choix ultérieurs.

Spécialités

Droit public approfondi

En ce qui concerne l'observation selon laquelle les enseignements d'initiation ou de méthodologie de la recherche seraient trop peu nombreux, l'Université souligne que sont intégrés deux séminaires de droit constitutionnel et de droit administratif, soit pour un volume de 100 heures d'enseignement.

Juriste conseil des collectivités territoriales

Ces observations sont motivées par de graves erreurs matérielles et contradictions dans le rapport rendu par l'AERES pour cette spécialité. Elles doivent être rectifiées.

I. L'évaluation indique, paragraphe « Appréciation » alinéa 2 : « Il semblerait qu'il existe un conseil de perfectionnement », avant d'ajouter que « son rôle n'est pas suffisamment précisé ». Cette assertion révèle une lecture insuffisante du dossier par les experts.

1°) Quant à l'existence du Conseil de perfectionnement :

Dossier de demande de renouvellement du M2, page 5 : « Depuis sa refonte en 2006, des partenariats stables pour le M2 ont été noués avec plusieurs types d'institutions. Leurs représentants se retrouvent périodiquement dans un Conseil de perfectionnement ainsi composé :

Les partenaires institutionnels du M2 JCCT, qui ont signé une convention avec l'université, sont :

- Le cabinet FIDAL représenté par Maître Eric Gintrand, directeur du département droit public, chargé de cours dans le M2,
- Le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Fonction publique territoriale « Grande Couronne », représenté par son directeur-général adjoint, Pierre-Yves Blanchard, chargé de cours dans le M2.

S'y ajoute la Région Ile-de-France qui a ouvert la formation à l'apprentissage, et qui est représentée dans le Conseil de perfectionnement par Jean-Philippe Barraud (Service administratif et juridique-Unité Développement).

S'y adjoignent enfin des « personnalités qualifiées » ayant accompagné le M2 depuis sa fondation : Maître Jean-Philippe Levy, avocat, Monsieur Hugues Clepkens, Directeur-général des services de la Communauté d'agglomération de Châtelleraut. »

2°) Quant à son rôle :

Dossier de demande de renouvellement du M2, pages 11 et 12 : « A la demande du Conseil de perfectionnement, les cours sont sanctionnés par un examen final orienté par les compétences demandées et non par la segmentation des matières enseignées. »

ibidem :

« Le Conseil de perfectionnement considère qu'il n'est pas de bon juriste sans une bonne maîtrise de l'écrit. La qualité du rapport ou mémoire est essentielle... »

ibidem :

« L'exposé-discussion (grand oral) est destiné à apprécier le degré de recul et de culture juridique générale qui correspond à un futur cadre de la fonction publique territoriale. Il a été conçu par le Conseil de perfectionnement comme un entretien de pré-embauche. »

Dossier de demande de renouvellement du M2, page 13 : « D'autre part, une enquête qualitative large (étudiants, enseignants, personnel administratif) a été menée par un enseignant-chercheur rompu aux méthodes des sciences sociales (...). Sur la base de cette enquête, le Conseil de perfectionnement a proposé diverses modifications qui ont été votées par le CA de l'université en décembre 2010. »

ibidem :

« L'ensemble de ces informations permet un ajustement régulier par le CA des caractéristiques du M2 JCCT en tenant compte de l'avis de tous les acteurs, depuis les étudiants jusqu'au Conseil de perfectionnement. Cela explique que les modifications de la structure et des intitulés des enseignements soient mineures dans la présente de demande de renouvellement. »

II. L'évaluation indique, paragraphe Appréciation, alinéa 6 : « l'absence de semestrialisation du master 2 ». Cette affirmation est un amalgame contraire à la réalité.

Le master est bien semestrialisé, comme en témoignent son calendrier et ses modules horaires de 12 h, lesquels sont distribués entre les deux semestres selon un plan parfaitement logique. Le contrôle des connaissances, par contre ne l'est pas, car il est global, mais c'est à la demande expresse du Conseil de perfectionnement et des professions auxquelles prépare ce M2. Il s'agit d'une modalité différente rendue nécessaire par l'adaptation à la finalité professionnelle. Il n'y a aucune incohérence avec le mode d'évaluation du M1 droit public, dans la mesure où ce dernier opte, pour tous les M2, pour un tronc commun en M1 avec des matières générales et une ramification en M2 avec des enseignements spécialisés. Cette « logique de master » résulte à la fois des choix de l'établissement et de la demande des professions et elle possède une parfaite cohérence.

Par ailleurs, s'agissant d'épreuves globales « en situation », intégrant les différentes compétences acquises, il serait paradoxal de ne pas les réaliser en fin d'année. La seule rectification immédiatement envisageable serait d'affecter au contrôle des connaissances des seules matières du premier semestre l'une des deux épreuves écrites, au contrôle de celles du second semestre l'autre épreuve écrite. Le grand oral, tout comme la soutenance de mémoire d'ailleurs, qui testent des compétences et des savoir-faire acquis à l'issue de la période d'apprentissage, qui couvre par définition toute l'année, ne peuvent qu'être maintenus à l'issue du second semestre.

III. L'évaluation indique, paragraphe Appréciation, alinéa 5 : « la dimension recherche du master 2 est peu évidente, d'ailleurs à ce stade, aucune poursuite en doctorat n'apparaît. Ce master 2 paraît clairement, essentiellement professionnel ».

Cette assertion révèle une lecture insuffisante du dossier par les experts.

S'ils avaient consulté la *première page du dossier* (« renouvellement avec modification »), ils auraient pu voir que le M2 JCCT a toujours été un M2 professionnel et que, pour la première fois, par cette demande renouvellement avec modification, il était proposé de passer, comme de nombreuses recommandations de la tutelle y invitaient, à un M2 indifférencié. Mais c'est en pleine conscience du fait que la formation est majoritairement professionnalisée et que les étudiants qui auraient une vocation pour la recherche seront peu nombreux. L'adoption d'une finalité indifférenciée n'était destinée qu'à permettre à ces rares étudiants d'avoir un suivi personnalisé dans un champ de recherche (le droit des collectivités territoriales) qui n'est pas exploré ailleurs dans l'établissement.

Dossier de demande de réhabilitation du M2, pages 2 et 3 :

« Il va de soi que la grande majorité des étudiants se destinent à une insertion professionnelle rapide et l'obtiennent aisément, ce qui confère une tonalité professionnelle à la formation. Cependant, si des étudiants souhaitent orienter leurs études vers la recherche juridique, une place doit leur être réservée. »

(...)

« Statistiquement, il est peu probable que ce dispositif concerne plus d'un étudiant par an, mais il nous semble qu'il doit exister de façon à permettre aux vocations en droit des collectivités territoriales de s'exprimer et de rejoindre le maigre vivier national en la matière. »

Il aurait été concevable que l'évaluation considère cette ouverture comme ne répondant pas à une conception nationale du Master indifférencié ou que la possibilité d'une adaptation à la recherche ne s'imposait pas pour un si faible effectif. C'est très volontiers que, dans ce cas, le M2 demeurerait ce qu'il est, un master à finalité professionnelle. Mais s'il y a une affirmation qui ne saurait être acceptée de la part d'évaluateurs sérieux, c'est celle selon laquelle « à ce stade, aucune poursuite en doctorat n'apparaît ». Evidemment, puisque, « à ce stade », la formation sollicite l'avis de l'AERES sur une proposition de changement de finalité du M2 et d'ouverture d'un suivi propre aux étudiants chercheurs.

Encore une fois, si l'AERES déconseillait le changement de finalité et l'existence de modalités adaptées au suivi des rares étudiants souhaitant une formation à la recherche, c'est sans état d'âme que serait abandonnée la velléité de compléter ce master, et que ce suivi ne serait pas mis en vigueur à la rentrée 2014. Mais ce n'est pas le cas, sa formulation ne faisant que révéler une erreur de lecture, qui est confirmée dans les « recommandations à l'établissement » « il conviendrait peut-être de réfléchir à l'intérêt de maintenir [sic!] ces deux finalités (recherche et professionnelle) », ce que, le responsable de cette formation peut difficilement accepter.

De même et nous touchons là à une grave inconséquence de la page et demie consacrée à cette évaluation par les experts de l'Agence, il est à proprement parler inacceptable de mentionner les deux points suivants lesquels ont suscité de vives réactions de la part du responsable du diplôme.

IV. L'évaluation indique, parmi les « points faibles » « une faible ouverture à l'international ».

Le M2 JCCT est le seul M2 à dominante professionnelle en France qui fasse figurer dans sa maquette d'enseignements 12 heures « d'Administrations territoriales comparées ». Il est également le seul qui, pour assurer ces enseignements, a recours à des professeurs étrangers invités par l'université Panthéon-Assas selon la procédure officielle d'invitation, et ce depuis six ans.

Dossier de demande d'habilitation, Adossement à la recherche, alinéa 4, Page 4 :

« Ces liens permettent enfin de bénéficier de la participation stable de professeurs étrangers invités par l'université Paris-2 au titre des centres de recherche et qui peuvent intégrer quelques heures de droit comparé des collectivités territoriales à leur service. »

Enfin, le M2 JCCT est un des seuls M2 de droit public de l'établissement où l'anglais soit obligatoire et où son évaluation entre avec les autres matières dans la notation aboutissant au diplôme.

Par contre, toutes les évaluations menées auprès des étudiants, ainsi que la position du Conseil de perfectionnement à cet égard, montrent qu'une limite a été atteinte. D'une part ces cours sont considérés comme les moins attractifs, d'autre part, ils n'ont pas, pour les professionnels

employeurs, une utilité dépassant la comparaison des systèmes : un savoir-faire spécifique est jugé inutile.

Mais surtout, en ce qui concerne les étudiants, l'ouverture à l'international a été réalisée, car plusieurs étudiants étrangers ont été inscrits à la formation. Hélas ! l'expérience montre qu'il est extrêmement difficile pour eux, et c'est un euphémisme, d'obtenir un stage.

Dossier de demande d'habilitation, Page 6, alinéa 2 :

« Par ailleurs, le M2 accueille en petit nombre (un par an en moyenne) des étudiants étrangers – même s'il s'avère très difficile de trouver un organisme les acceptant en stage –, et s'insérera prochainement dans le dispositif du CFA « Regroupement professionnel à l'étranger ».

Par ailleurs, l'évaluation finale de ces stages montre que les employeurs publics n'y sont pas parvenu à considérer ces étudiants étrangers comme des juristes aptes à travailler dans des collectivités territoriales françaises. Le préjugé culturel, voire la discrimination à l'accès au stage, excluent donc tout programme d'échange avec des étudiants étrangers que nous ne saurions accueillir dans des conditions conformes au règlement de la formation.

Enfin, le régime du stage dans le M2 JCCT est l'alternance hebdomadaire sur toute la période de formation, à l'exclusion de tout stage de quatre mois continus. Cette formule, qui ne saurait être remise en cause pour une raison que visiblement les experts n'ont pas été capables d'identifier, exclut l'envoi de nos étudiants français à l'étranger.

En effet, cette raison est que la formation est assurée sous le régime de l'apprentissage. Vraisemblablement ce mot n'a pas de contenu précis pour les experts, si tant est qu'ils aient seulement remarqué que le M2 JCCT était assuré sous cette forme. En effet, non seulement à aucun moment le terme n'est repris dans leur rapport mais ils démontrent leur confusion en écrivant :

« Le volet formation continue est de manière toute à fait remarquable au sein de la mention Droit public de Paris 2, fortement développé, ce qui est tout à fait positif ».

Cette phrase ne peut pas concerner le M2 JCCT car il n'est assuré en formation continue que sur demande en fonction du nombre d'étudiants, ce qui n'est jamais arrivé dans les 6 dernières années. Par contre, le M2 JCCT est l'une des deux seules spécialités de la mention droit public ouverte à l'apprentissage et en 2012-2013, 23 de ses étudiants sur 26 suivent la formation sous ce régime.

Pour cette raison, la seule nouvelle ouverture internationale envisageable est d'utiliser le programme du CFA (Centre de formation d'Apprentis) permettant d'organiser un regroupement, c'est-à-dire un voyage d'études à l'étranger, ce qui a été mentionné dans le dossier (cf. supra).

V. L'évaluation indique, parmi les « points faibles » « De nombreux étudiants demeurent en poursuite d'études après ce master et le devenir des diplômés est difficile à évaluer ».

C'est ouvertement une insulte à la réalité et aux éléments de fait contenus dans le dossier alors que le tableau suivant figurait dans le dossier d'habilitation.

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
En activité	12	15	15	15
CDI	4	4	6	4
Fonctionnaire	3	4	3	4
Profession libérale	5	5	4	3
Création d'entreprise				
CDD		2	2	3

Autre type de contrat				1
SVE (service volontaire européen)/VIE (volontariat international en entreprise)				
En stage				
À la recherche d'un emploi	1	1		
Poursuite d'études en doctorat				
Poursuite d'études autre que le doctorat			1	1
Autres	2	2	1	1
Taux de réponse à l'enquête	83,3%	81,8%	77,3%	85%

L'appréciation portée sur le fait que les étudiants demeurent en poursuite d'études est totalement erronée, voire imaginaire.

Aucun chiffre, aucun élément du dossier ne permet de tirer une pareille conclusion. Pour les promotions de 2009-2010 et antérieures (rappelons que le dossier est monté en 2012), aucun diplômé ayant répondu ou ayant été identifié par l'association n'est demeuré en poursuites d'études ! (cf. tableau)

Par ailleurs, s'il y a des étudiants en poursuite d'études dans les promotions 2010-2011 et 2011-2012, c'est pour une raison simple : le M2 JCCT place ses diplômés à 50% dans les collectivités territoriales, à 25% dans les cabinets d'avocat et à 25% dans les entreprises privées interlocutrices ou dans les associations lobbyistes. Pour trois quart des diplômés, il est donc nécessaire soit de passer les concours de la fonction publique territoriale, soit le CRFPA, ce qu'ils font à partir de septembre suivant l'obtention du diplôme. Le M2 n'a aucune vocation à préparer les concours de la fonction publique territoriale ou le CRFPA : il est donc tout à fait normal que les jeunes diplômés y consacrent leurs efforts dans ce qui n'est pas une « poursuite d'études » au sens classique même s'ils conservent le statut d'étudiant, mais une « préparation ». Il y a des IPAG et des IEJ pour cela.

Le devenir des diplômés n'est absolument pas difficile à évaluer. En effet, le réseau d'anciens du M2 est vivace et actif. Un seul phénomène permet de le symboliser. Entre la rentrée 2010 et la rentrée 2011, le nombre d'apprentis a doublé. Entre la rentrée 2011 et la rentrée 2012, le nombre d'apprentis a encore doublé. Dans la plupart des cas, ces apprentis ont été embauchés par ou sur demande des anciens étudiants du M2, devenus cadres dans leur collectivité territoriale. Il n'existe aucun cas répertorié d'apprenti diplômé du M2 qui n'ait pas un emploi stable dans les six mois qui suivent son diplôme.

Dossier de demande d'habilitation, Page 2, A - dernier alinéa :

« Il est à noter que les résultats, tant académiques qu'en termes d'insertion, des apprentis sont supérieurs à la moyenne des autres étudiants puisque'ils trouvent toujours un emploi à l'obtention du diplôme, auquel ils ont tous jusqu'à ce jour obtenu, sans délibération spéciale, la mention AB. »

L'appréciation portée est donc à la fois erronée et négatrice de la réalité de la formule de l'apprentissage que soit elle ne connaît pas, soit elle tient pour quantité négligeable, alors qu'elle réalise dans toutes les disciplines et de l'avis de toutes les parties prenantes la meilleure professionnalisation qui soit et le meilleur partenariat entre l'enseignement supérieur et les organismes d'accueil.

Droit public comparé

L'équipe scientifique du M2 Recherche Droit public comparé remercie l'AERES de ses observations à la fois utiles et éclairantes pour l'avenir.

Sur le pilotage : Dès la rentrée prochaine, il sera demandé à tous les étudiants de compléter une fiche d'évaluation pour chaque enseignement. Cette fiche, propre au Master, sera élaborée par l'équipe enseignante. Pourront, à ce titre, être prises en compte les suggestions de nouveaux thèmes à étudier, l'utilité des différents supports de cours, etc.

Sur la commission de perfectionnement : S'agissant de la commission de perfectionnement chargée d'assurer le suivi de diplôme et de tirer les conséquences de l'évaluation des enseignements, elle sera mise sur pied à la prochaine rentrée. Elle sera composée de l'équipe enseignante du Master, ainsi que du (ou des) délégué(s) de la promotion.

Le plus grand problème rencontré par ce type d'organisme d'évaluation et, surtout, de suivi est que les étudiants ne répondent pas toujours aux questions qui leur sont adressées, une fois diplômés. La présence de leurs délégués dans la commission devrait pallier le problème.

Sur la visibilité du diplôme : S'agissant de la visibilité accrue du diplôme, nous comptons beaucoup pour augmenter l'effectif des candidats sur l'attractivité des travaux du Centre de droit public comparé. Il faut que le Centre se fasse sa réputation et c'est le grand chantier des années à venir pour nous.

Dans cette perspective, une page web a été créée, sur laquelle l'ensemble des travaux et activités du centre sont répertoriés : http://www.u-paris2.fr/CDPC0/0/fiche_pagelibre/

Par ailleurs, les étudiants de la promotion actuelle ont pris l'initiative de créer l' « Association des comparatistes publicistes de Paris II ». Nous espérons que ce projet saura fédérer les anciens étudiants et susciter de nouvelles vocations.

Sur les langues étrangères : S'agissant de l'enseignement des langues étrangères, celui-ci est déjà prévu à titre optionnel dans le diplôme.

Sécurité et défense

Sur l'organisation pédagogique faiblement structurée (ou n'apparaissant pas dans le dossier) :

L'organisation pédagogique du M2 Sécurité et défense est le fruit d'une réflexion conduite de longue date sur le contenu des enseignements nécessaires à la formation de spécialistes capables d'assurer des responsabilités opérationnelles ou de conseil dans les domaines de la défense et de la sécurité nationale. Les enseignements font appel de manière cohérente au dispositif de droit interne, droit européen et droit international intéressant le champ de formation couvert par le M2.

Sur la participation des professionnels qui gagnerait à être davantage développée : L'Université tient à souligner que le M2 Sécurité et défense était jusqu'à présent un master recherche. Ce n'est qu'au titre du prochain contrat quinquennal qu'est souhaitée une évolution en vue de la transformation en un M2 « indifférencié ». Cette nouvelle phase de développement du M2 Sécurité et défense s'accompagnera de manière naturelle de la présence de professionnels.

Sur l'absence de référence à une seconde session d'examens : L'Université tient à rappeler que la réglementation actuellement en vigueur n'impose pas l'organisation d'une seconde session d'examens dans les M2.

Sur l'ouverture internationale (aucun partenariat institutionnalisé avec un établissement étranger) : L'Université souligne que l'ouverture internationale est doublement assurée dans le M2 Sécurité et défense :

- Une part substantielle est consacrée aux enseignements de droit international
- Sur 4 ans plus de 10% des effectifs accueillis dans ce M2 était formé d'étudiants étrangers.

Sur la part de l'enseignement en anglais est encore trop faible : Un EM d'anglais spécialisé existe et peut être pris comme séminaire à option par tout étudiant non anglophone.

Sur le développement des stages et des séjours à l'étranger : L'Université ne ferme pas la porte à l'éventuelle réalisation de stage à l'étranger dans le cadre du M2 Sécurité et défense, dans le respect du règlement des enseignements et des examens applicable à ce diplôme.

Sur la suggestion d'un master constituant un axe fort de l'université plutôt que disperser les questions de défense, sécurité et intelligence entre trois masters, par des rapprochements entre la présente spécialité Sécurité et défense avec les spécialités Droit et stratégies de la sécurité et Défense et dynamiques industrielles de la mention Science politique, voire avec la spécialité Droit et intelligence économique de la mention Sciences humaines et sociales : L'Université rappelle que le M2 Droit et stratégies de la sécurité a un objet spécifique : conduire les officiers de l'EOGN de Melun à un niveau M2. En ce qui concerne le M2 Défense et dynamiques industrielles de la mention Science politique qui est un M2 professionnel, dans le champ des sciences politiques et économiques, son responsable n'a pas souhaité qu'il soit confondu avec le M2 Sécurité et défense, ces deux parcours de formation ayant des finalités différentes tenant notamment au caractère résolument professionnel du M2 Défense et dynamiques industrielles.

Sur la création d'éventuels enseignements en anglais de spécialité de façon à pouvoir accueillir des étudiants étrangers non francophones en leur proposant également des enseignements de français langue étrangère (FLE) et de mise à niveau : En M2 Sécurité et défense, l'enseignement de spécialité en anglais existe depuis l'origine, en tant qu'option.

Droit et stratégies de la sécurité

L'Université souligne que le M2 Droit et stratégies de la sécurité constitue une forte illustration d'un partenariat exemplaire établi avec un secteur professionnel et plus particulièrement l'Ecole des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN). La composition de l'équipe pédagogique répond à la volonté de croiser les acquis d'une réflexion universitaire et d'une pratique professionnelle de haut niveau. Cet équilibre participe de la finalité du master et contribue à en assurer le rayonnement. Ce dernier est, au demeurant attesté par l'existence d'un flux régulier d'étudiants, préparant le master alors qu'ils ne sont point élèves officiers de la gendarmerie nationale. Ces étudiants « civils » représentent en moyenne 20% de l'effectif de chaque promotion.

La spécificité de ce master est le partenariat sur lequel il est fondé et rend impossible les rapprochements esquissés dans le rapport d'évaluation de l'agence. Un tel rapprochement serait de nature à mettre en péril l'existence même de cette formation.

Fiscalité internationale

Le pilotage est assuré, apparemment à la satisfaction de tous, par une coordination permanente entre le responsable du master pour Paris II et son homologue de HEC. Par ailleurs, l'insertion professionnelle des étudiants relevant de HEC ne fait pas problème, tandis que la plupart des étudiants rattachés à Paris II se dirigent vers le Barreau.

Droit de la communication

Les distinction et subsistance des deux spécialités de Master 2, Droit de la communication, d'une part, et Droit du multimédia et de l'informatique, d'autre part, se justifient et constituent même une réelle nécessité.

En effet, même si ces deux spécialités sont rattachées au même centre de recherche (CEJEM), dirigé par le directeur du master Droit du multimédia et de l'informatique et co-directeur du Master Droit de la communication, et même si un enseignement important (Droit de la communication numérique) est commun aux deux masters, chacune des spécialités poursuit un objectif scientifique et pédagogique propre.

Comme son nom l'indique, la spécialité Droit de la communication est consacrée au droit de la communication largement entendu : droit des médias, liberté de communication , droits de la personnalité, droit de l'image animée. Il est, en d'autres termes, orienté vers les contenus communiqués et l'encadrement institutionnel de cette communication.

La spécialité Droit du multimédia et de l'informatique est consacrée, quant à elle, davantage aux rapports du droit et des nouvelles technologies informatiques : nouvelles règles dédiées à ces technologies et adaptation du droit existant à celle-ci.

Il n'y a donc pas de redondance. Au demeurant, les enseignements (à l'exception d'un seul, déjà cité) ne sont pas les mêmes, non plus que les équipes pédagogiques.

Les perspectives professionnelles ne sont pas non plus les mêmes pour les étudiants, comme le montrent bien les emplois occupés par eux à la sortie de l'université.

Les étudiants font de surcroît parfaitement la différence entre les deux spécialités car l'expérience montre que ce ne sont pas les mêmes qui se portent candidat à l'une ou l'autre. Le nombre et la ventilation des candidatures est un indice fort de la nécessité de maintenir ces deux spécialités.

Chaque spécialité a sa spécificité et sa cohérence et s'inscrit de façon très claire dans l'arborescence de l'Université Paris II.

Droit fiscal

Le master a fait l'objet d'une évaluation par la Mission qualité et évaluation de notre université, qui a interrogé les étudiants de la promotion 2011-2012 ; les conclusions de cette évaluation ont retenu toute l'attention des responsables du master. L'expérience est renouvelée avec la promotion actuelle.

Beaucoup des étudiants qui inscrivent un sujet de thèse à la sortie du master sont très vite accaparés par leur activité professionnelle et renoncent trop souvent, pour cette raison, à leur projet initial.